COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2009

L'an deux mille huit et le jeudi 25 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ZANON, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames Laurence COSTA, Jeannine GUIGON, Nicole VESSIERES, Gisèle VINCENT, Maryline WAGNER.

Messieurs Michel DONOLATO, Jean-Paul NEUFMARS, André IL, Roger OUVRIER-BONNAZ, Gilles REYNAUD, Bruno VIALATTE.

Pouvoir a été donné par Monsieur Yves CHAVE à Monsieur André IL. Pouvoir a été donné par Madame Laurence CLOT à Monsieur Jean-Luc ZANON. Pouvoir a été donné par Madame Houria GOMEZ à Madame Laurence COSTA.

Madame Gisèle VINCENT a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 mai 2009 est lu et approuvé à l'unanimité.

REVISION DU LOYER DE L'EURL KASE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser le loyer de la supérette VIVAL - 11 RN7 - 26740 LA COUCOURDE, conformément au bail commercial contracté le 17 juin 2006 avec le gérant de la EURL KASE. Le prix du loyer est indexé au début de chaque nouvelle période triennale, selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE du premier trimestre de l'année en cours. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réviser le loyer de la supérette VIVAL (EURL KASE) à compter du 1 er août 2009 .

ATTRIBUTION DOTATION AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière au titre de l'année 2009 a été effectuée. A ce titre, une dotation a été attribuée à notre commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'engage à faire exécuter des travaux concernant la sécurité à l'intérieur de l'agglomération et notamment l'achat d'un cinémomètre-radar mobile et charge le Maire de faire le nécessaire.

INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE POUR ELECTIONS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que lors des élections européennes du 7 juin 2009, il a été demandé à l'adjoint administratif 1ère classe exerçant les fonctions de secrétaire de Mairie de bien vouloir remplir les procès-verbaux des élections et de s'occuper de l'envoi des pièces nécessaires aux résultats pour la

Préfecture. Suivant l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 février 1962 modifié (JO du 7 mars 1962), il est possible de verser une indemnité forfaitaire complémentaire pour élection en remplacement des heures supplémentaires. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection à l'agent administratif 1ère classe exerçant les fonctions de secrétaire de Mairie telle que le prévoient les textes et charge le Maire de faire le nécessaire. Le montant de l'indemnité sera prélevé au chapitre 011 - article 6411 - section de fonctionnement - Budget Primitif 2009.

INSTRUCTION DES DEMANDES DE RSA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à compter du 1 er juin 2009, les CCAS sont désignés comme instructeurs potentiels des demandes de RSA pour une période transitoire de 18 mois, soit jusqu'au 30 novembre 2010. Cependant, les CCAS qui ne souhaitent pas instruire les demandes de RSA doivent prendre une délibération l'indiquant. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas instruire les demandes de RSA par la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

<u>Messieurs les Adjoints et les Conseillers délégués font le compte-rendu de leurs différentes délégations :</u>
<u>Travaux extérieurs</u>:

Entreprise CHAPON : raccordement de deux nouvelles constructions au réseau d'assainissement collectif communal.

Entreprise EUROVIA : balayage de l'excédent de gravillons, emplois partiels sur la voirie communale et réfection en bi-couche de l'ancienne RN7 et du pont sur le Merdari. L'accès de la Meyre et du chemin communal pour les Grands Jardins sera réalisé très prochainement

Entreprise ASTIC: début des travaux de construction de l'abri pour le car communal.

Communication:

Parution du bulletin municipal et distribution dans les boites à lettres en juin.

Mise à jour régulière de la rubrique "Actualités " du site Internet de la Mairie. Pour le mois de mai, le site Internet a été visité 2266 fois - connexions nationales en majorité, 30 % de la communauté européenne et quelques unes internationales (Japon, Amérique du Sud, Canada).

Manifestations et sports :

Le programme des animations estivales a été distribué dans les boites à lettres.

La 1ère manifestation - Soirée Musique Gypsy - a eu lieu le 6 juin dernier.

Le terrain multisports du quartier Fondchaud est opérationnel depuis fin mai.

Début juillet, réunion de tous les intervenants pour la préparation de la course pédestre " La coucourdoise - 14 juillet 2009 : Course pédestre " La Coucourdoise "

<u>Urbanisme (depuis le 14 mai)</u>:

PC: 2 déposés, 1 accordé

DP: 2 déposées, 1 accordée

<u>Bibliothèque</u>:

300 livres ont été renouvelés lors du passage du Bibliobus de la Médiathèque départementale le 2 juin.

Achat d'une dizaine de livres et achat d'ouvrages imprimés en gros caractères pour adultes et prochainement achat des livres pour enfants grâce au budget municipal alloué à la bibliothèque (1100).

A partir du 1 er juillet, la bibliothèque municipale sera ouverte le mercredi et le vendredi de 18 à 20h.

Enseignement:

Le 18 juin a eu lieu le dernier Conseil d'école de l'année 2008/2009.

A la rentrée de septembre 2009 :

L'école primaire de La Coucourde sera rattachée à la circonscription de Valence III (Portes lès Valence et non plus Montélimar). Cependant, l'école de la Coucourde restera rattachée au Collège Europa.

Pour répondre à la demande de l'Education Nationale auprès de toutes les écoles, les informations concernant chaque élève seront enregistrées sur un logiciel spécifique appelé Base Elèves. Ce logiciel est une application d'aide à l'inscription et à la gestion des élèves par les directeurs d'école et les mairies. Dès la rentrée, une note d'information sera transmise aux parents par les cahiers de liaison des enfants.

Changement dans l'équipe enseignante : départ de Mesdames MOUNIER, LAVAL et CARMIER , arrivée de Monsieur LESEIGNEUR (classe des CM) et de Madame SERRE (1/2 poste avec Madame CHAMONTIN et décharge de direction de Madame FAURE).

Effectifs prévisionnels : 105 élèves (2 départs d'enfants, 3 arrivées)

- 24 élèves en PS et MS (école maternelle)
- 22 élèves en GS et CP (Fondchaud sud)
- 21 élèves en CP et CE1 (classe modulaire)
- 22 élèves en CE2 (Fondchaud nord)
- 16 élèves en CM1 et CM2 (école de Derbières)

Bilan des achats et travaux et demandés par l'équipe enseignante:

Remplacement de l'ordinateur du poste de direction (1000 HT)

Achat de 10 bureaux, 10 casiers et de 10 chaises (1435 HT)

Achat d'un lot de 3 tapis de sol (250.50 HT)

Réfection des fenêtres de la classe sud de Fondchaud (1006 HT)

Réparation de la clochette de l'école maternelle (réalisée par les services techniques)

Pose d'un porte-manteau et d'un rideau au-dessus de la porte d'entrée dans la classe sud de Fondchaud (réalisée par les services techniques)

Pose d'un store sur la fenêtre ouest de la classe modulaire (réalisée par les services techniques)

Création d'un grand placard à l'école maternelle : un devis a été demandé à une entreprise car cette réalisation ne peut pas être effectuée par les services techniques.

Mise en réseau pour Internet à la maternelle : sera faite prochainement.

Impossibilité de baisser tous les éclairages de la classe sud de Fondchaud, mais durant l'été changement de tous les néons afin d'augmenter la luminosité (réalisé par les services techniques)

Réfection des menuiseries à l'école maternelle, côté ouest : travaux réalisés par l'entreprise CRESTON en juillet (5175 TTC).

Travaux à réaliser pendant les vacances scolaires d'été :

- Remplacement du sable dans les bacs de l'école maternelle et vérification des jeux d'extérieurs.
- Remplacement des stores à l'école de Derbières par des rideaux.

24 sorties scolaires et animations auxquelles la Municipalité a participé à raison de 1380 (subvention à l'USEP de 900 et subvention exceptionnelle de 480 - coût d'un voyage en bus lors des sorties "Neige"), ce qui représente une participation de la Mairie de 12.78 par élève.

Le 18 juin : piste d'éducation routière cycliste pour les classes des CM à l'issue de laquelle a été remis un "permis vélo".

Le 26 juin : remise de calculatrices modèle Collège aux 16 élèves de CM2 qui rentrent en 6ème l'année prochaine (coût 308).

Monsieur le Maire a précisé que le projet d'un nouveau parking aux abords de l'école de Fondchaud est en cours d'étude.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan du 1 er semestre 2009.

<u>Pour le personnel communal</u> : tous les postes vacants ont été pouvus et tous les services sont donc opérationnels.

<u>Pour le budget</u> : 70 % des travaux d'investissements du programme municipal 2009 ont été réalisés au 1 er trimestre 2009.

L'aménagement de la Place de la Mairie : les travaux paysagers/espaces verts sont terminés, la fontaine et son éclairage seront terminés à la mi-juillet.

Les travaux de réparation de la passerelle sur le Leyne débuteront au 4ème trimestre 2009. Une subvention de 40 % sur le montant HT des travaux a été accordée par le Conseil Général pour la voirie, l'enrochement et la réfection de la passerelle.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les plans de la future zone artisanale d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal le calendrier des réunions prévues par les Services de l'Etat et autres.

Fait à La Coucourde, le 25 juin 2009

Le Maire Jean-Luc ZANON